

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 septembre 2014**

Décision n° **B-2014-0235**

commune (s) : Albigny sur Saône

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain dépendant d'une propriété située 14, chemin Notre-Dame et appartenant à M. Gabriel Michaud

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er septembre 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 9 septembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Guillemot), M. Brachet (pouvoir à M. Le Faou), Mme Cardona (pouvoir à M. Abadie), M. Chabrier.

Absents non excusés : Mme Frih, M. Lebuhotel.

Bureau du 8 septembre 2014**Décision n° B-2014-0235**

commune (s) : Albigny sur Saône

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain dépendant d'une propriété située 14, chemin Notre-Dame et appartenant à M. Gabriel Michaud**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 août 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir, dans le cadre de l'aménagement du chemin Notre-Dame à Albigny sur Saône, une parcelle de terrain nu de 77 mètres carrés environ dépendant de la propriété de monsieur Gabriel Michaud située au n° 14 de cette voie et cadastrée AD 36.

Aux termes du compromis, monsieur Gabriel Michaud céderait la parcelle en cause, libre de toute location ou occupation, au prix total de 7 000 €, admis par France domaine, suivant le rapport du 13 décembre 2013.

En outre, la Communauté urbaine de Lyon prendra à sa charge divers travaux rendus indispensables par le recoupement de la propriété, notamment des travaux de clôture, de reprise de l'accès au garage et de replantation de végétaux, ces travaux sont estimés à 60 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 13 décembre 2013, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant total de 7 000 €, de la parcelle de terrain de 77 mètres carrés environ cadastrée AD 36 et dépendant de la propriété de monsieur Gabriel Michaud située 14, chemin Notre-Dame à Albigny sur Saône et nécessaire à l'aménagement de cette voie.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OP09O2739, le 25 juin 2012 pour la somme de 250 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 2112 - fonction 822, pour un montant de 7 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 900 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

5° - Le montant des travaux estimés à 60 000 € TTC sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 61 523 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 septembre 2014.